



Calendrier 2026

Collectes des matières résiduelles

JANVIER						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

FÉVRIER						
D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28

MARS						
D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

AVRIL						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

MAI						
D	L	M	M	J	V	S
			1	2		
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

JUIN						
D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

JUILLET						
D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

AOÛT						
D	L	M	M	J	V	S
				1		
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

SEPTEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

OCTOBRE						
D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3		
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

NOVEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

DÉCEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

♻️ Mégarecyclage : 2 mai

BACS ROULANTS À DÉCHETS

🚤 Saint-Laurent, Saint-Jean et Saint-François

🚤 Sainte-Pétronille, Saint-Pierre et Sainte-Famille

🚤 Collecte commerciale hebdomadaire (sur inscription)

SAPINS NATURELS

🌲 Sainte-Laurent : 5 janvier

🌲 Sainte-Pétronille : 5 et 12 janvier

🌲 Saint-Pierre : 7 janvier

GROS REBUTS

🚮 Saint-Pierre et Sainte-Famille : 25 mai et 28 septembre

🚮 Sainte-Pétronille et Saint-Laurent : 26 mai et 29 septembre

🚮 Saint-François et Saint-Jean : 27 mai et 30 septembre

FEUILLES ET RÉSIDUS VERTS

🌿 Sainte-Pétronille, Saint-Pierre et Sainte-Famille : 8 mai, 30 octobre et 13 novembre

🌿 Saint-Laurent, Saint-Jean et Saint-François : 15 mai, 23 octobre et 6 novembre

POUR PLUS D'INFOS

Visitez www.recupio.ca

Contactez 418-670-3259

ou gmr@mrcio.qc.ca



COLLECTE DES DÉCHETS ET DES RÉSIDUS ALIMENTAIRES :

MATIÈRES ACCEPTÉES

- ◆ Déchets domestiques non recyclables et non dangereux
- ◆ Sacs mauves de résidus alimentaires* (pelures de légumes, repas et viandes périmes, os, coquilles d'œufs, écailles de noix, marc de café, etc.)

* Les sacs mauves doivent être remplis au moins à moitié, fermés à double nœud, et déposés dans le bac à déchets extérieur. Les résidus alimentaires seront biométhanisés.

* Sacs disponibles aux bureaux municipaux et bibliothèques.



MATIÈRES INTERDITES

- 🚫 Matières devant être apportées dans un point de dépôt (tableau ci-bas)
- 🚫 Résidus verts, matières recyclables, sacs mauves contenant des déchets
- 🚫 Liquides, fumier, carcasses d'animaux, déchets médicaux

CONSIGNES POUR LA COLLECTE DES BACS ROULANTS

1. La veille ou avant 6 h AM, placer les bacs sur une une seule rangée parallèle à la rue, sans empiéter sur le trottoir ou la rue. Orienter les roues vers la maison.
2. En hiver, déneiger le couvercle et reculer les bacs à 1,2 m (4 pi) de la rue.
3. Une fois vidés, retirer les bacs du bord de la rue avant la fin de la journée.



COLLECTE DES MATIÈRES RECYCLABLES :

BONS COUPS

1. Vider puis rincer légèrement les contenants. Défaire et aplatisir les boîtes.
2. Séparer les matières différentes et les couvercles, sauf les petits bouchons.
3. Éviter d'ensacher les matières, sauf le papier déchiqueté.
4. Ne pas utiliser de sac opaque pour ensacher les matières.



COLLECTE DES RÉSIDUS VERTS :

MATIÈRES ACCEPTÉES

- ◆ Feuilles et aiguilles d'arbres, brindilles, sciures de bois non traité
- ◆ Résidus végétaux de jardinage et de désherbage, gazon, citrouilles



MATIÈRES REFUSÉES

- 🚫 Plastique, attaches, déchets, branches
- 🚫 Plantes exotiques nuisibles* (berce du Caucase, renouée japonaise, etc.)

* Ces plantes doivent être jetées aux déchets, dans un sac noué.

CONSIGNES POUR LA COLLECTE

1. Placer les résidus dans des sacs en papier. Fermer en roulant les rebords.
2. La veille de la collecte, placer les sacs en bordure de rue.
3. Pratiquer l'herbicyclage et le feuillicyclage pour réduire la quantité collectée.



COLLECTE DES GROS REBUTS :

MATIÈRES ACCEPTÉES

- ◆ Gros rebuts hors d'usage (vieux matelas, bureau, tapis, lampe brisée, etc.)
- Poids et dimensions maximums :** 35 kg (75 lbs); 2 x 1,2 m (6 x 4 pi)

MATIÈRES REFUSÉES

- 🚫 Matières devant être apportées dans un point de dépôt (tableau ci-bas)
- 🚫 Objets en bon état, petits rebuts, sacs de déchets, boîtes en carton

CONSIGNES POUR LA COLLECTE

1. De 1 à 3 jours avant la collecte, placer les gros rebuts en bordure de rue, au sol, sans les empiler (**remorques refusées**).
Volume total maximal : 3 m³ de rebuts par adresse.
2. Attacher les toiles en boules faciles à manipuler. Les couper au besoin.
3. Placer les métaux à part (pour le ferrailleur).
4. Donner les objets en bon état : cloches à vêtements au Dépanneur Ferland, Comptoir de partage St-Pierre 418-828-9169, Entr'aide Agapé 418-661-7485, Donner au Suivant (mi-mai à mi-oct.) Mégarecyclage, LesPAC, etc.



COLLECTE DES MATIÈRES RECYCLABLES (SUITE) :

MATIÈRES ACCEPTÉES	MATIÈRES REFUSÉES	MATIÈRES DEVANT ÊTRE APPORTÉES DANS UN POINT DE DÉPÔT :
Imprimés et emballages en papier/carton <ul style="list-style-type: none"> Exemples : circulaire, enveloppe, cahier, sac, boîte, papier déchiqueté placé dans un sac noué transparent 	<ul style="list-style-type: none"> ☛ Papier/carton souillé ☛ Papier de cuisson, papier carbone ☛ Bois, cartables 	<ul style="list-style-type: none"> ☛ Peinture, antigel, huile, filtres à huile/antigel ☛ Aérosols, vernis, protecteur, adhésif, mastic ☛ Batteries, tubes/ampoules au mercure (Hg/UV)  <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> D É </div>
Contenants et emballages en plastique <ul style="list-style-type: none"> Exemples : bouteille de produit nettoyant, emballage de produit alimentaire, styromousse alimentaire, sac et pellicule peu souillés. 	<ul style="list-style-type: none"> ☛ Autres objets (chaise, jouet, etc.) ☛ Plastique biodégradable ou PLA ☛ Styromousse de protection ☛ Boyau, courroie, corde ☛ Pellicule agricole ou commerciale 	<ul style="list-style-type: none"> ☛ Appareil réfrigérant ou à essence, fil électrique ☛ Batterie > 5 kg, pneus, métaux, bonbonnes 1 lb  <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> rec É </div>
Contenants en verre <ul style="list-style-type: none"> Exemples : bouteille, pot 	<ul style="list-style-type: none"> ☛ Vaisselle, verre trempé (Pyrex) ☛ Vitre, miroir, cristal, céramique ☛ Ampoules, tubes fluorescents 	<ul style="list-style-type: none"> ☛ Résidus domestiques dangereux (produits portant ces symboles) ☛ Matériaux de construction, asphalte ☛ Terre, sable, gravier, branches, souche  <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> É </div>
Contenants et emballages en métal <ul style="list-style-type: none"> Exemples : canette, boîte de conserve, couvercle, assiette d'aluminium, papier d'aluminium en boule, sac de dosettes Nespresso (fourni en boutique) 	<ul style="list-style-type: none"> ☛ Piles, batteries, feraille ☛ Bonbonnes (aérosols, etc.) ☛ Matières devant être apportées dans un point de dépôt → 	<p>POINTS DE DÉPÔT</p> <ul style="list-style-type: none"> D Dépôts municipaux : 515 rte des Prêtres, Saint-Pierre; 2478 ch. Royal, Sainte-Famille; 3491 ch. Royal, Saint-François; 8 ch. des Côtes, Saint-Jean; 6822 ch. Royal et 107 ch. de la Chalouperie, Saint-Laurent; 3 ch. de l'Église, Sainte-Pétronille rec Mégarecyclage : 517 rte des Prêtres, Saint-Pierre (le 1^{er} samedi de mai) É Écocentre : 425 boul. Raymond, Québec (5 visites gratuites par année) B Bureau en gros : 843 rue Clémenceau, Québec